

Assemblée des délégués
Mardi 18 mars 2003, 18 h 30,
Auditoire du Bâtiment de Biologie (BB)
puis BFSH2, salle 2055

Procès-verbal

Liste des présences

Délégués

AEDL

1. Julien Rouvinez
2. Jonathan Lüthi
3. Fatima Ben Saad
4. Alexandre Gachet
5. Jessica Salom

AEHEC

1. Julien Heider
2. Thomas Lufkin
3. Samuel Bendahan

AEL

1. Julien Wicki
2. Salima Moyard
3. Nasha Gagnebin
4. Joël Burri
5. Benoît Biéler
6. Laurent Matthey,
Magali Henry,
Alexandre Habay

AEML

1. Pierre-Antoine
Pradervand

2. Alend Saadi
3. Lionel Micol
4. Mauro Frigeri

AES

1. Robin Tecon
2. Mailyn Gonzalez

AESSP

1. Claire Dang
2. Antoine Chollet
3. Arnaud Bouverat
4. Joëlle Bourgeois

AETSR

1. Laurent Baier
2. Myriam Henny

ALEP

1. Bertha Kremer

Bureau

Julien Eggenberger
Romain Felli
Nicolas Gachoud
Mathieu Gasparini

Lionel Guy
Frédéric Martin
Mai-Anh Moriggia
Stéphanie Pache
Luca Tagliabue

Secrétaire général

Cyril Mizrahi (PV)

Invités

24 Heures
Jérôme Ducret

Callista

Julie Michailat
Yann Ravier

Fréquence Banane
Jean Vaucher

Galerie Basta
Carl Magnusson

Revue Archipel
Raphaël Micheli

1. Formalités

1.1. Désignation des scrutateurs et scrutatrices

- ❖ Salima, Thomas et Robin sont désignés à l'unanimité.

1.2. Adoption de l'ordre du jour de cette Assemblée des délégués

Amendements Bureau. — Nicolas signale qu'un point « communications des GT » doit être ajouté au point 2. En outre, le bureau propose finalement de traiter la candidature de Julien H. juste après les élections à la CR, soit en point 6bis. Les votes d'entrée en matière auront par ailleurs lieu cas échéant à chaque point, c'est-à-dire distinctement du vote sur l'ordre du jour. Enfin, l'assemblée devra se déplacer au BFSH2 (salle 2055) au moment de la pause, car la gestion des locaux n'autorise l'occupation de l'auditoire du BB que jusqu'à 22 h 30.

❖ L'amendement est accepté.

Amendement Pierre-Antoine. — Le point 7 (statuts) devient le point 4bis.

Une discussion s'engage sur l'opportunité ou non de traiter en priorité des modifications statutaires. Les uns soulignent que ces modifications n'avaient pas pu être traitées le 14 janvier, les autres pensent qu'il vaut mieux traiter d'abord des questions politiques, sachant que certaines modifications statutaires risquent de prendre beaucoup trop de temps.

❖ L'amendement Pierre-Antoine est accepté par 10 voix contre 9, avec 4 abstentions.

❖ L'ordre du jour ainsi amendé est accepté avec une opposition et une abstention.

1.3. Adoption des PV des AD des 10 décembre 2002, 14 et 28 janvier 2003

Cyril présente ses excuses et explique les circonstances (déménagement, statuts) qui ont conduit au retard dans la « livraison » de ces PV. Il signale que les PV nouvelle formule sont proportionnellement bien plus courts que les précédents et espère que cela sied également aux délégués.

Julien W. tient à préciser que son nom s'écrit avec deux « i », et non avec un « y » à la fin. Thomas aimerait que les titres soient à nouveau décalés à gauche, pour que l'on puisse se repérer plus facilement. Cyril en tiendra compte. Samuel remercie le bureau d'avoir finalement accepté de traiter les PV durant l'AD *ordinaire*.

❖ Le PV de l'AD du 10 décembre 2002 est accepté à l'unanimité, avec 4 abstentions.

❖ Le PV de l'AD extraordinaire du 14 janvier 2003 est accepté à l'unanimité, avec 2 abstentions.

❖ Le PV de l'AD du 28 janvier 2003 est accepté à l'unanimité, avec 6 abstentions.

2. Communications

2.1. Du Bureau

Triangle Azur. — Dans la continuité de la position commune FEN/FAE/CUAE sur le Triangle Azur, la FAE et la CUAE (Genève) ont fait un communiqué commun soutenant la FEN et dénonçant des projets (regroupement des

sciences éco et fédération des facultés de théologie) préparés sans consultation, sans tenir compte du manque déjà patent de logements et de locaux, et dans la droite ligne de la politique kleibérienne des pôles d'excellence. Le regroupement des sciences économiques devrait être annoncé officiellement demain (le 19 mars) lors d'une conférence de presse du Rectorat. Le bureau suit le dossier. Thomas souhaite que l'AEHEC soit dorénavant consultée au sujet du projet de sciences éco.

Lionel ne sera plus immatriculé durant le semestre d'été, mais le sera à nouveau en automne. Il se demande s'il doit quitter le bureau. Julien E. relève que Lionel a toutefois été nommé pendant qu'il était étudiant et ne voit pas de raison d'interpréter les statuts de façon restrictive.

Cafétérias. — Julien E. rappelle que le bureau compte sur les associations pour participer à la récolte de signatures pour la nouvelle pétition, Celle-ci reprend les revendications de la résolution adoptée le 28 janvier.

Démission de la présidence. — Nicolas informe l'assemblée qu'il doit malheureusement démissionner pour la fin du mois, pour raison de santé. La vice-présidente assurera l'intérim. Nicolas est chaleureusement applaudi pour son engagement au sein de la FAE.

AGCS. — Une conférence ministérielle de l'OMC se tiendra du 25 au 31 mars à Genève pour discuter de la mise en œuvre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) qui devrait servir de cadre à la libéralisation des services publics, notamment l'éducation. Dans le cadre de la mobilisation contre cet accord, une conférence de Nico Hirtt sur la marchandisation de l'école aura lieu à Genève le 28 mars et une manifestation est prévue dans cette même ville le lendemain. L'UNES soutient cette mobilisation et plusieurs sections organisent également diverses manifestations.

2.2. Concernant l'UNES et les relations extérieures

Le dernier comité a eu lieu le 5 mars et la FAE y a présenté plusieurs résolutions sur les votations du 18 mai, qui ont connu un grand succès. Par ailleurs, l'UNES cherche un nouveau co-président (homme) pour remplacer Stephan, si possible un romand. Le bureau a en outre rencontré la SUB (Berne) et l'AGEPOLY.

2.3. Des associations membres et des organisations associées

L'AEL, l'AEML, l'ALEP et l'AETSR n'ont pas de communications.

L'AEDL rappelle l'existence de sa permanence juridique.

L'AEHEC informe l'assemblée de ses prochaines manifestations : journée de recrutement BAT, soirée au Mefisto le 20, conférence sur la protection des marques le 27 et bal HEC le 28. On peut retrouver l'agenda du comité HEC par ici : <http://www.comite.ch/agenda.htm>.

AESSP : La fête SSP aura lieu au MAD le 5 juin. Une AG est prévue le 7 mai, avec notamment à l'ordre du jour une révision des statuts. Par ailleurs, il y aura une fête dans le cadre des 100 ans des SSP, mais tout cela est fort cher et enthousiasme peu l'AESSP.

L'AES se réjouit de recevoir l'AD dans son « quartier ». La Nuit blanche aura lieu le 11 avril.

- Cyril demande que les communications lui soient, dans la mesure du possible, remises par écrit, comme c'est déjà le cas pour les amendements.

Il en profite pour rappeler que la FAE est également à disposition pour des conseils juridiques. Elle travaille en complémentarité avec la permanence de l'AEDL car elle ne traite que les demandes d'étudiantEs et se concentre sur les questions universitaires et de conditions d'études au sens large (logement, assurances sociales...).

2.4. Des commissions et des groupes de travail

unilE n'a pas de communications.

3. Demandes de subvention

- ❖ Afin de traiter toutes les demandes de manière égale, on procèdera dorénavant à de véritables auditions des demandeurs, c'est-à-dire que ceux-ci ne pourront pas assister aux débats le reste du temps pendant le point sur les subventions.

3.1. Revue Archipel

3.1.1. Audition

Raphaël Micheli explique qu'Archipel est une revue littéraire animée par des étudiantEs et des assistantEs de français (déjà 22 numéros) qui cherche à promouvoir une vision non normative de la littérature. En 2003, il y a eu une anthologie de la littérature gaye romande et un numéro sur la SF avec la *Maison d'ailleurs* d'Yverdon. Grâce à votre soutien, Archipel est une revue de qualité, conclut Raphaël.

Répondant à diverses questions, Raphaël explique qu'Archipel bénéficie d'une subvention de la section de français, mais cherche également de nouvelles subventions pour équilibrer son budget. Un dossier va être préparé dans ce sens. Archipel a une centaine d'abonnéEs, mais souvent ils « oublient » de payer, et il faut le leur rappeler (sic).

3.1.2. Discussion et vote

Préavis du bureau. — Luca présente le budget des subventions et propose en conséquence une somme de 1000 francs.

Thomas pense qu'il n'est pas opportun d'afficher ainsi le budget et que les déléguéEs doivent pouvoir décider comme ils l'entendent. Cyril lui répond qu'il faut bien tenir compte du cadre budgétaire, par ailleurs décidé en AD.

Amendement Jessica. — 1500 francs.

Motif : Une revue littéraire, c'est indispensable.

Il est demandé si la FAE reçoit Archipel. Tel est le cas.

- ❖ L'amendement Jessica est accepté par 17 voix contre 4, avec une abstention.
- ❖ La subvention de 1500 francs est acceptée à l'unanimité, avec une abstention.

Suite à une question, Raphaël, de retour dans la salle, précise que l'abonnement coûte 20 francs pour les étudiantEs, 30 francs pour les autres.

- Cyril rappelle que les associations subventionnées et les associations membres (rétrocession) doivent faire parvenir au secrétariat de la FAE un bulletin de versement si elles veulent recevoir leurs sous.

3.2. Callista

3.2.1. Audition

Callista est une association d'étudiantEs de l'EPFL et de l'UNIL passionnés d'astronomie (aussi ouverte aux non scientifiques !). Elles et ils observent le ciel, construisent un télescope, organisent des conférences. Actuellement, Callista est subventionnée à parts égales par la FAE et l'AGEPOLY, à raison de 1500 francs chacune.

Robin demande pourquoi Callista n'a pas participé à la Nuit blanche cette année. Les représentantEs de Callista lui répondent qu'ils se sont concentrés sur la Nuit des étoiles. Elle et il répondent en outre à diverses questions sur le budget.

3.2.2. Discussion et vote

Préavis du bureau (Luca). — 1000 francs.

Il est relevé que Callista pourrait trouver d'autres sources de financement.

Amendement Jonathan. — 500 francs.

Amendement Joël. — 1500 francs.

- ❖ Le préavis du bureau l'emporte par 15 voix (majorité absolue) contre 4 à l'amendement Joël et 3 à l'amendement Jonathan.
- ❖ La subvention de 1000 francs est acceptée à l'unanimité moins une voix contre, avec 1 abstention.

3.3. Ciné-club des Lettres

Il n'y a pas de représentantEs, bien qu'ils aient été dûment invitéEs par le bureau.

Préavis du bureau (Luca). — 750 francs.

Amendement Claire. — 1000 francs.

Motif : Ils font du bon travail, essaient de fidéliser. Ils ont un partenariat avec le Zélig.

Proposition Antoine. — Renvoi.

- ❖ Le renvoi est accepté par 15 voix contre 4, avec 1 abstention.
- ❖ Suite à une question de Cyril, il est décidé que les subventions votées le sont toujours pour l'année académique en cours, à moins que le contraire ne soit expressément prévu par l'AD.

3.4. Fréquence Banane

Préavis du bureau. (Luca) — 3400 francs.

Luca rappelle qu'il s'agit de la dernière tranche de la somme que la FAE s'était engagée à verser en plusieurs tranches annuelles lors du lancement de FB, car elle ne disposait pas de suffisamment de liquidités, contrairement à l'AGEPOLY. Ainsi, cette somme ne sera pas prise dans le budget ordinaire des subventions.

Jean Vaucher, représentant de FB, n'a rien à ajouter aux explications de Luca.

Frédéric, qui était présent lors de l'AG comme délégué de la FAE, demande ce qu'il en est de la diffusion par le câble. Jean répond qu'une demande a été faite à l'OFCOM.

- ❖ La dernière tranche de 3400 francs est approuvée sans discussion à l'unanimité, avec une abstention.

3.5. Galerie Basta

3.5.1. Audition

Carl Magnusson explique qu'il s'agit d'un projet culturel repris par trois étudiants en histoire de l'art et une ex-étudiante. Elle et ils veulent relancer la galerie pour présenter des expositions d'art contemporain. La Galerie Basta est une association indépendante de la librairie Basta !, à laquelle elle loue l'espace d'exposition.

Répondant à plusieurs questions, Carl précise que la Galerie demande 2000 francs à la FAE, que le loyer est pour l'instant pris en charge par les initiateurs du projet et qu'il sera difficile de demander une baisse car Basta ! a besoin de ce revenu. 30% du produit des ventes reviendra en outre à la Galerie. Plusieurs personnes demandent s'il est prévu d'exposer les œuvres d'artistes étudiantEs. Carl répond qu'il n'y en a pas beaucoup et que les étudiantEs de l'ECAL sont encore en formation, mais pense que la Galerie pourrait y réfléchir. Les expos n'ont pas lieu à l'UNIL car les initiateurs voulaient des locaux au centre-ville.

3.5.2. Discussion et vote

Préavis du bureau. (Luca) — Rejet.

Motif : Pas assez de lien avec les étudiantEs de l'UNIL.

Proposition Antoine/Claire. — Achats d'œuvres pour le bureau de la FAE.

Amendement Joël. — 1000 francs.

Motif : On devrait soutenir les premiers pas d'étudiantEs dans la vie active.

Nicolas rétorque que la FAE ne peut tout de même pas mettre le pied à l'étrier de toutEs les étudiantEs qui veulent se lancer.

Amendement Joël 2 (remplace le précédent). — 200 francs par artiste étudiantE exposé, jusqu'à concurrence de 1000 francs.

Il est relevé que la FAE ne peut pas subventionner des projets de personnes, mais seulement des associations. Il conviendrait de se pencher sur leurs statuts et sur leurs buts.

Proposition Thomas. — Renvoi.

❖ Le renvoi est accepté par 10 voix contre 6, avec 2 abstentions.

4. Demandes de budget complémentaire : eMac

4.1. Discussion

Il y a lieu d'acquérir un nouvel ordinateur de référence pour le bureau, car l'« ancien SG » est beaucoup trop vieux et ne peut pratiquement plus être utilisé que pour du traitement de texte. Le G3 doit pouvoir être laissé entièrement à la disposition de l'Auditoire. Cyril précise qu'il se déplace souvent avec l'IBook, soit pour des séances, soit pour effectuer des travaux lors de déplacements ou à domicile. Par ailleurs, il nous faut de toute façon une solution de sauvegarde, à la fois pour l'Auditoire et pour la FAE.

De nouvelles offres sont proposées avec des rabais intéressants. Pour un eMac 700 Mz Graveur CD / Lecteur DVD, il en coûterait environ 1500 francs, tandis qu'un eMac 800 Mz Graveur CD et DVD, avec davantage de mémoire vive reviendrait à 1800 francs. Le modèle avec graveur de DVD permettrait des sauvegardes plus rapides et plus pratiques, sachant que les besoins de sauvegarde de l'Auditoire sont importants, explique Nicolas.

Proposition Antoine/Thomas. — 2000 francs.

Motif : Thomas pense que l'Auditoire a des besoins de sauvegarde importants.

➤ Il ajoute par ailleurs qu'un tel matériel devra être amorti.

Proposition Julien W. — 1600 francs.

4.2. Vote

❖ La proposition Antoine/Thomas l'emporte par 11 voix contre 9 à la proposition Julien W.

❖ Le budget complémentaire de 2000 francs est accepté sans opposition, avec 7 abstentions.

4bis. Statuts (anc. 7)

4bis.1. Modification partielle : commission de recours

Cyril présente brièvement la rectification proposée concernant le délai de recours à la commission de recours de la FAE. Apparemment, c'est par erreur que le texte voté prévoyait de le faire partir de l'entrée en vigueur de la décision attaquée, ce qui constitue évidemment un non-sens.

- ❖ La modification est acceptée à l'unanimité, avec une abstention.

Cyril précise encore qu'une erreur s'était glissée dans la première version de la modification statutaire acceptée lors de l'AD du 14 janvier, puisque le texte voté (art. 12a, al. 1bis) prévoyait que les décisions doivent être envoyées *par courrier électronique*. Cette précision a été incluse dans une nouvelle version du document, ainsi que dans le PV.

4bis.2. Modifications proposées par l'AEML, l'AEDL et l'AEHEC

4bis.2.1. Bloc A

- ❖ L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, avec une abstention.

Joëlle est opposée à la suppression de la mention de la Charte. Thomas lui répond qu'il n'est pas question de supprimer la Charte en tant que telle, et qu'il y aurait même lieu d'être plus actif dans le domaine de la lutte contre les discriminations. Selon Antoine, la discrimination féminine mérite tout de même une mention particulière, car elle est très importante. Cyril nuance : elle concerne plus de monde, mais il n'y a pas lieu de définir des discriminations plus ou moins importantes. Quoi qu'il en soit, le maintien ou non de la mention de la Charte est une décision politique qui n'a pas de conséquences juridiques.

- ❖ Une motion d'ordre proposée par Nicolas est acceptée.

Amendement Antoine :

Art. 3, lit. h (anc. ch. 8)

Maintien des deux dernières phrases.

Amendement Romain :

Art. 3 lit. i (anc. ch. 9)

..., notamment les problèmes de discrimination féminine.

Les amendements Antoine et Romain sont fusionnés.

Thomas reprend à son compte l'amendement Romain.

- ❖ L'amendement Romain/Antoine l'emporte par 12 voix contre 8 pour l'amendement Thomas.
- ❖ L'amendement Romain/Antoine est accepté par 12 voix contre 7.
- ❖ La modification ainsi amendée est acceptée par 15 voix contre 4, avec 4 abstentions.

4bis.2.2. Bloc B

Préavis du bureau. — Après une valse-hésitation, le bureau préavise favorablement l'entrée en matière, mais rejette la proposition sur le fond.

Une longue discussion s'engage sur l'opportunité de discuter d'un changement de système aussi radical. Actuellement, la part des associations membres se monte à 5000 sur 140000 de budget. Si cette proposition devait être acceptée, cela signifierait une remise en question du poste de SG et du financement de l'Auditoire. De plus, il est loin d'être évident que le rectorat accepte une telle manière de faire.

❖ Une motion d'ordre proposée par Julien E. est acceptée.

Pierre-Antoine précise qu'il ne veut nullement réduire le budget de la FAE et que la part de la FAE pourrait être négociée.

❖ L'entrée en matière est refusée par 15 voix contre 6, avec une abstention.

4bis.2.3. Bloc C

Préavis du bureau. — Entrée en matière.

❖ L'entrée en matière est acceptée par 11 voix contre 6, avec quelques abstentions.

❖ La modification est refusée par 10 voix contre 10, avec 3 abstentions.

4bis.2.4. Bloc D

L'objet est retiré.

5. Résolutions et prises de position

5.1. Propositions du bureau

5.1.1. Composition des commissions et groupes de travail de l'UNIL

Lionel explique que cette résolution demande au moins la parité entre profs et non profs, en attendant la révision de la LUL.

Julien H. relève qu'il est déjà souvent difficile de remplir nos sièges. Antoine répond que le problème de l'absentéisme est avant tout patent chez les profs, dont la moitié en moyenne est absente lors du Sénat.

Thomas souligne que l'objectif à terme reste selon la résolution la parité entre les quatre corps.

Amendement Samuel. — supprimer le dernier paragraphe.

❖ L'amendement Samuel est rejeté par 5 voix contre 16, avec une abstention.

❖ La résolution est acceptée à l'unanimité par 18 voix, avec 3 abstentions.

5.1.2. Réforme « Armée XXI »

Romain présente la prise de position et souligne notamment qu'il ne sera plus possible, si la réforme devait être acceptée, de faire son école de recrue entre le gymnase et l'uni, à cause de l'augmentation de la durée de l'école de recrue. L'ensemble de la réforme, qui prévoit également l'abaissement de l'âge limite pour l'accomplissement des obligations militaires de 42 à 30 ans, provoquera inmanquablement un allongement de la durée des études et pénalisera lourdement les étudiants jusque dans leur entrée dans la vie active, en particulier ceux qui doivent travailler pour financer leur formation.

❖ L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, avec une abstention.

Julien R. approuve cette prise de position en tant qu'homme étudiant (sic), mais relève que ces problèmes ne représentent qu'un aspect parmi d'autres dans cette réforme.

Amendement Julien R. — Remplacer le dernier paragraphe par : « La FAE appelle les étudiantes et étudiants et l'ensemble des citoyennes et citoyens à prendre en compte ce qui précède au moment d'exprimer leur vote. »

Nicolas rétorque que cet aspect de la réforme est très important. Une recommandation de vote ne représente de toute façon pas un ordre de marche ! Antoine souhaite également le maintien de la recommandation, car, avec une telle réforme, l'armée interférerait avec la vie des étudiantEs.

Julien H. s'interroge sur les moyens dont dispose la FAE pour faire connaître ses décisions. Cyril répond qu'il s'agit essentiellement de la presse (communiqués), de l'affichage à l'uni et des pages FAE de l'Auditoire.

Julien R pense que ce serait plus facile de mobiliser pour ces prises de position si elles sont amendées tel qu'il le propose, car cela serait plus consensuel.

❖ Une motion d'ordre est acceptée, avec une voix contre.

Nicolas estime qu'il y a un risque de récupération si on ne fait pas de recommandation. Jessica pense que, de toute manière, peu de personnes se sentent impliquées par nos prises de position. Nicolas rétorque que cela dépend de l'énergie que l'on met pour les faire connaître. Julien E. ajoute insidieusement que cela touche en tout cas plus les étudiantEs que les statuts.

❖ L'amendement Julien R. est refusé par 9 voix contre 8, avec une abstention.

❖ La prise de position est acceptée unanimement par 13 voix, avec 5 abstentions.

5.1.3. Initiative « pour des loyers loyaux »

❖ L'entrée en matière est acceptée à une large majorité.

Nicolas précise que cette prise de position s'inscrit dans la continuité de la pétition sur le logement que la FAE a lancé l'an passé. Il relève par ailleurs que les étudiantEs changent souvent de logement. Cyril ajoute que si la mobilité est à l'ordre du jour, alors les étudiantEs seront de plus en plus

concernéEs par la problématique du logement. Et ils/elles sont plus souvent locataires que propriétaires, d'où l'importance de prendre position.

Amendement Julien R. — Remplacer le dernier paragraphe par : « La FAE appelle les étudiantes et étudiants et l'ensemble des citoyennes et citoyens à prendre en compte ce qui précède au moment d'exprimer leur vote. »

- ❖ L'amendement Julien R. est refusé par 9 voix contre 9, avec la voix prépondérante du président.

Amendement Samuel. — Voter une fois sur l'amendement Julien R. pour toutes les prises de position.

- ❖ L'amendement Samuel est refusé. L'amendement Julien R. sera donc voté séparément pour chacune des prises de position.
- ❖ La prise de position est acceptée par 12 voix contre 3, avec 4 abstentions.

5.1.4. Initiative « La santé à un prix abordable »

Amendement. — Remplacer :

L'augmentation affectée de la TVA, qui ne devrait pas dépasser 1,5% selon les vœux des initiants (soit environ 25% du financement total), semble de prime abord défavorable aux étudiantEs.

par La TVA serait augmentée pour financer en partie l'assurance obligatoire. Cette part peut représenter au plus 50% du financement total selon le texte d'initiative. De leur côté, les initiantEs plaident pour une hausse de 1,5% (soit environ 25% du financement total). Cette hausse semble de prime abord défavorable aux étudiantEs.

- ❖ L'amendement est accepté par 5 voix contre une.

Amendement Antoine. — Supprimer la dernière phrase du 5^e paragraphe.

- ❖ L'amendement Antoine est accepté par 6 voix contre une.
- ❖ L'amendement Julien R. est accepté par 9 voix contre 8.
- ❖ La prise de position ainsi amendée est acceptée à une large majorité.

5.1.5. Initiative « Droits égaux pour les personnes handicapées »

Antoine ne comprend pas pourquoi on tient à laisser le terme de « Gleichstellung » en allemand. Cyril lui répond qu'il n'existe pas de traduction exacte de ce terme en français.

- ❖ L'amendement Julien R. est refusé par 9 voix contre 8, avec 2 abstentions.
- ❖ La prise de position est acceptée à une large majorité.

5.2. Propositions des associations

5.2.1. Initiatives « Sortir du nucléaire » et « Moratoire plus »

- ❖ L'entrée en matière est refusée par 13 voix contre 5, avec une abstention.

5.2.2. Initiative pour les dimanches sans voitures

- ❖ L'entrée en matière est refusée à une large majorité.

6. Commission de recours

6.1. Organisation et indemnités

Le bureau propose les dispositions suivantes :

- a) Les indemnités se montent à 50 francs pour le rédacteur et 30 francs pour les autres participantEs.
 - b) La CR peut décider si elle met les frais à la charge de la partie défaillante.
- ❖ La proposition a) est acceptée avec une voix contre et une abstention.
 - ❖ La proposition b) est rejetée par 10 voix contre 4.

Proposition Cyril. — La CR peut mettre les frais à la charge de la partie défaillante en cas d'abus.

Motif : La FAE ne devrait pas supporter les coûts d'une procédure lorsque la partie défaillante a agi d'une manière téméraire ou abusive.

- ❖ La proposition Cyril est acceptée par 15 voix, avec 5 abstentions.

6.2. Présentation des candidatEs

Le GTCR n'a pas estimé nécessaire ni opportun d'auditionner les candidatEs. A noter que les CV ont dû être retirés de la documentation en ligne pour des raisons de confidentialité. Le bureau préavise favorablement toutes les candidatures. Si toutEs les candidatEs obtiennent la majorité des deux tiers requise par les statuts, les moins bien éluEs seront suppléantEs.

Un long échange s'engage sur l'impartialité de certainEs candidatEs.

- ❖ Une motion d'ordre est acceptée.

Lionel G., au nom du bureau, souligne que toutEs sont capables d'un raisonnement juridique indépendant, quels que puissent être leurs éventuels engagements associatifs ou politiques, et c'est là ce qui est déterminant. Mathieu ajoute que la CR a des pouvoirs bien délimités et ne sera appelée à se prononcer que sur la conformité aux statuts et au droit des actes attaqués, et rien de plus.

6.3. Vote

- ❖ Le vote à bulletin secret est demandé (art. 20, al. 2).
- ❖ Sont élus : Pierre Moor (19 voix), Jean-Bernard Racine et Gérald Marcel Savary (17 voix contre une, avec une abstention).
- ❖ Ne sont pas éluEs : Stéphanie Lammar (11 voix contre 8, aucune abstention) et Patrick Bertschy (8 contre 7, aucune abstention).

6bis. Election au bureau

Julien H. se présente. Il ne sera étudiant que jusqu'en juin. Mais l'AEHEC veut s'engager au bureau, pour être plus efficace dans la défense des étudiantEs et assurer une meilleure coordination.

L'un de ses homonymes, Julien E., salue cette candidature et le retour de l'AEHEC au bureau.

❖ Julien H. est élu à l'unanimité.

8. Propositions individuelles et divers

Vu l'heure tardive, un consensus se dessine pour ne pas entrer en matière...

Fin de la séance : 0h35.